

BULLETIN D'ADHÉSION - COTISATION 2016

- Commune au nombre d'habitants inférieur à 10 000.....1 500 euros
- Commune au nombre d'habitants compris entre 10 001 et 20 000.....3 000 euros
- Commune au nombre d'habitants compris entre 20 001 et 40 000.....6 000 euros
- Commune au nombre d'habitants supérieur à 40 0009 000 euros

Le montant de l'adhésion d'une communauté d'agglomération est égal à la somme des cotisations de ses communes membres calculées tel que ci-dessus.

Le nombre d'habitants retenu est celui de la population légale totale selon le dernier recensement INSEE en vigueur.

Commune/Communauté d'Agglomération de :

Adresse :

- renouvelle son adhésion à l'Association ÉCOLE DE LA 2^E CHANCE DU VAL-DE-MARNE,
- règle le montant de la cotisation* : 1 500 € 3 000 € 6 000 € 9 000 €
** cocher la case correspondante* € (pour les communautés d'agglomération, somme des cotisations des communes membres)

par chèque joint à l'ordre de l'École de la 2^e Chance du Val-de-Marne

par virement bancaire :

RIB : École Deuxième Chance Val-de-Marne / E2C94 (BP Rives de Paris – Choisy-le-Roi)
 Code banque : 10207 – Code guichet : 00017
 Numéro de compte : 21219021279 11
 IBAN : FR76 1020 7000 1721 2190 2127 911 – BIC : CCBPFRPPMTG

Un reçu vous sera adressé.

Nom-Prénom-Qualité :

Signature :

Date :

Coordonnées de la personne représentant la commune ou communauté d'agglomération dans les instances de l'Association (si différente du signataire) :

NOM, Prénom :

Fonction :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

Merci de retourner ce coupon à :

École de la 2^e Chance du Val-de-Marne - 87 avenue de la Victoire - 94310 Orly